

**POUR INFORMATION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Actualisation du premier *Rapport mondial sur les salaires*, dans la perspective de l'élaboration d'une politique du salaire minimum**Introduction**

1. En mars 2007, la commission a demandé au Bureau d'élaborer des rapports périodiques sur l'évolution des salaires et des modes de fixation des salaires dans le monde et sur leurs conséquences pour la politique à mener. En réponse à cette demande, le premier d'une nouvelle série de rapports bisannuels, intitulé *Rapport mondial sur les salaires 2008-09 – Salaire minimum et négociation collective: vers une politique salariale cohérente*, a été publié en novembre 2008. Les principales conclusions et recommandations du rapport ont été portées à la connaissance de la commission à la 303^e session (novembre 2008) du Conseil d'administration¹. La commission avait demandé au Bureau de préparer un document sur les faits nouveaux concernant le salaire minimum, en vue d'un débat à sa séance de mars 2009. Faute de temps, elle n'a pas été en mesure d'examiner le document en question et a demandé que soit élaboré pour la présente session un autre document actualisé, notamment en ce qui concerne l'évolution des politiques du salaire minimum.
2. En juin 2009, la Conférence internationale du Travail a adopté le Pacte mondial pour l'emploi. En adoptant cet instrument, les Etats Membres ont adhéré au principe consistant à «accroître l'aide aux femmes et aux hommes vulnérables durement touchés par la crise, notamment les jeunes à risque, les travailleurs mal rémunérés, les travailleurs sous-qualifiés, ceux de l'économie informelle et les travailleurs migrants» (paragr. 9.2). En outre, «afin d'éviter la spirale déflationniste des salaires», les Etats Membres ont accepté de se laisser guider par les options politiques suivantes: «le dialogue social, la négociation collective et les salaires minimums prévus par la loi ou négociés» (paragr. 12.3). Plus précisément, le Pacte invite les gouvernements à «envisager des options, telles qu'un salaire minimum, qui puissent réduire la pauvreté et les inégalités, accroître la demande et contribuer à la stabilité économique. La convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, peut fournir des éléments d'orientation à cet égard.» (Paragr. 23.)

¹ Document GB.303/ESP/1.

3. L'objet du présent document est de présenter les principaux résultats de l'actualisation du chapitre consacré aux tendances, dans le premier *Rapport mondial sur les salaires*. Le deuxième rapport contiendra une analyse exhaustive des répercussions de l'actuelle crise économique mondiale sur les salaires ainsi que des conséquences pour la politique à mener; mais la présente actualisation apporte d'ores et déjà quelques éléments d'information sur l'évolution de certains indicateurs salariaux durant cette crise. Il examine aussi certaines tendances des politiques du salaire minimum, y compris les services consultatifs fournis par le Bureau en réponse à des demandes d'assistance émanant de mandants de l'OIT. Les informations contenues dans le présent document sont tirées de la base de données actualisées du BIT sur les salaires dans le monde, qui englobe 53 pays pour lesquels on dispose régulièrement de statistiques salariales officielles jusqu'à la fin de 2008².

I. Evolution des salaires dans le monde

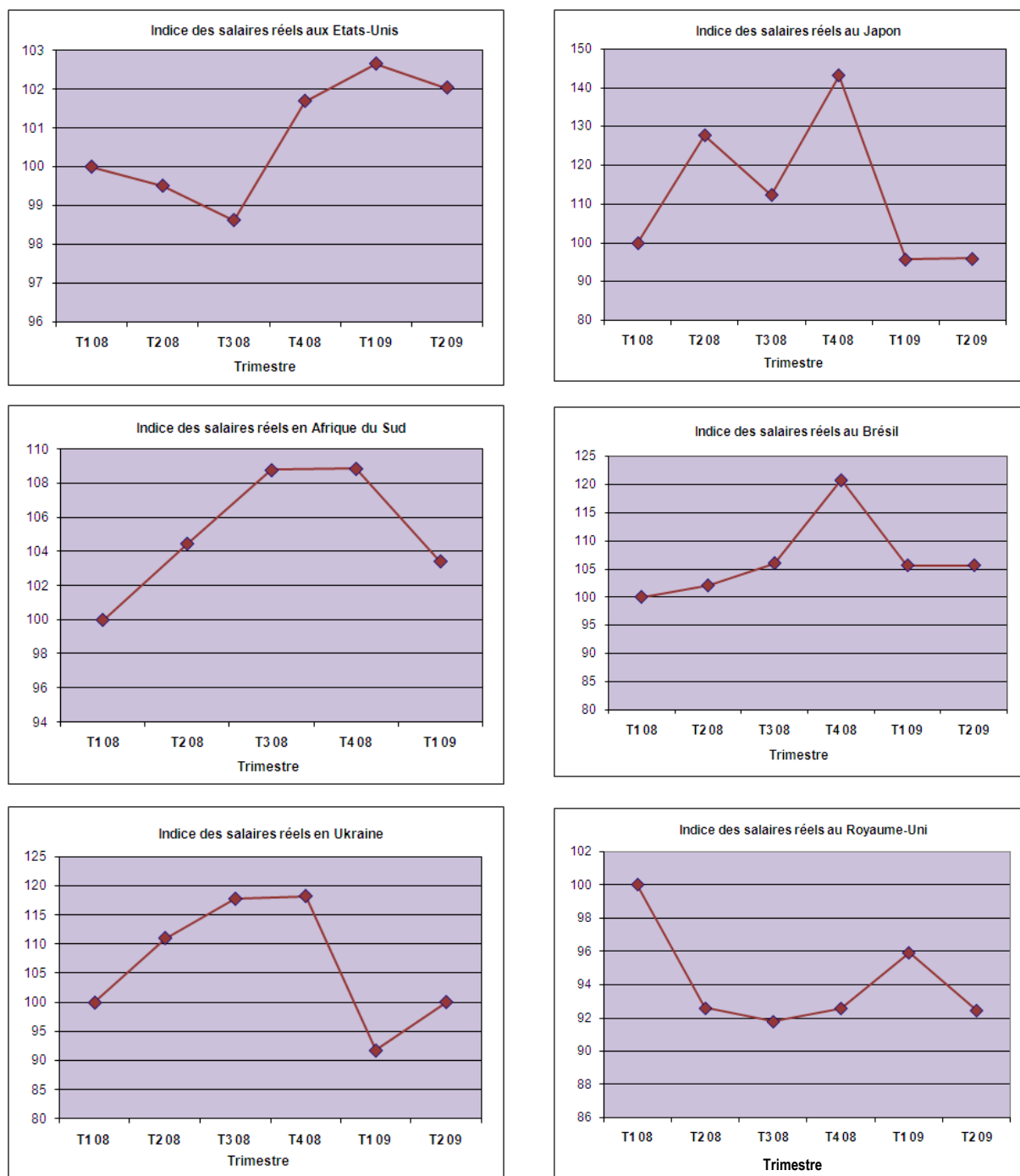
Salaires moyens

4. Il ressort de l'échantillon de 53 pays que la croissance mondiale des salaires moyens a décliné, passant de 4,3 pour cent en 2007 à 1,4 pour cent en 2008³. D'une manière générale, alors qu'une majorité de pays ont continué d'afficher une croissance en recul mais toujours positive en 2008, plus d'un quart des pays ont enregistré une stagnation, voire une baisse des salaires en valeur réelle. C'est notamment le cas des pays suivants: Etats-Unis (0,0 pour cent), Autriche (0,0 pour cent), Costa Rica (0,0 pour cent), Afrique du Sud (0,3 pour cent), Allemagne (-0,6 pour cent), Israël (-0,9 pour cent), Japon (-0,9 pour cent), Singapour (-1 pour cent), Maurice (-1 pour cent), Kazakhstan (-1,1 pour cent), Mexique (-3,5 pour cent), Equateur (-4,1 pour cent), Islande (-4,8 pour cent) et Seychelles (-15,5 pour cent). Taïwan (Chine) a enregistré un recul de 3,6 pour cent.
5. Ce tableau va probablement s'assombrir en 2009. Par rapport à la moyenne annuelle de 2008, les salaires réels du premier trimestre 2009 ont diminué dans plus de la moitié des 35 pays pour lesquels on dispose de données récentes. La figure 1 illustre l'évolution des salaires dans un échantillon de six pays jusqu'au deuxième trimestre 2009⁴. Alors que les variations trimestrielles peuvent refléter les changements cycliques, dans trois des six pays, les salaires du début de l'année 2009 ont été inférieurs à ceux du trimestre correspondant de 2008. Cette tendance baissière des salaires soulève des questions quant à savoir si la consommation des travailleurs et de leurs familles sera capable de soutenir la demande globale une fois que les effets des plans publics de relance se seront estompés.

² La base de données peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/travail>.

³ Ce chiffre reflète la croissance des salaires moyens dans le pays médian de l'échantillon. Le médian fournit une information plus fiable sur la tendance centrale de la croissance salariale que la moyenne des salaires moyens, qui est influencée par les valeurs extrêmes. En général, on préfère la valeur médiane aux valeurs moyennes lorsque les distributions sont biaisées et influencées par des valeurs aberrantes. La croissance des salaires réels est calculée en tant que croissance des salaires nominaux à partir de sources statistiques nationales officielles, corrigées de l'indice national des prix à la consommation, qui est publié par le Fonds monétaire international.

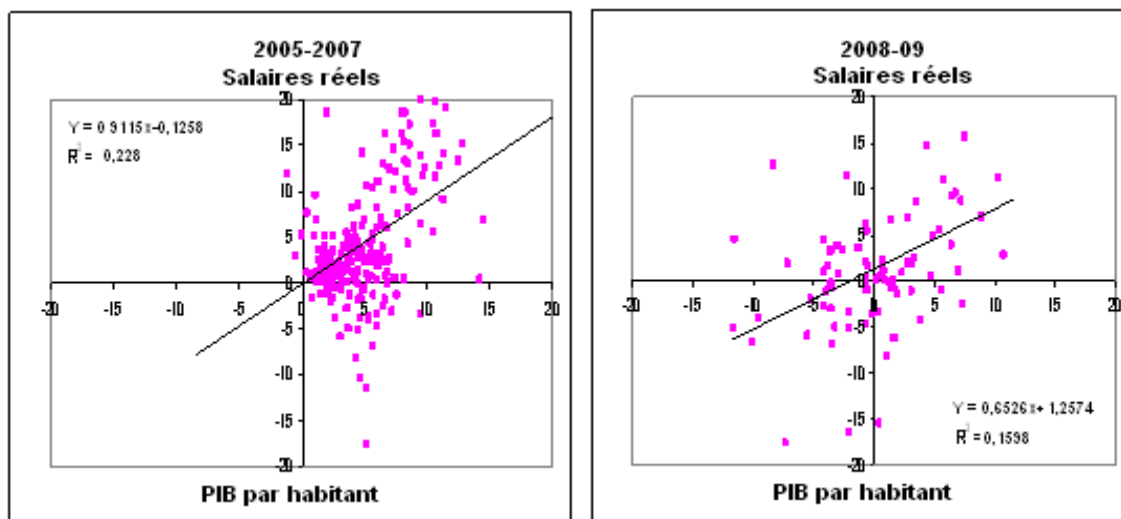
⁴ Comme l'échelle du graphique diffère d'un pays à l'autre, il est inutile de comparer visuellement l'ampleur des variations.

Figure 1. Indice trimestriel des salaires réels dans certains pays (année de référence: 1^{er} trimestre 2008)

Corrélation entre les variations du PIB par habitant et celles des salaires

6. Le *Rapport mondial sur les salaires 2008-09*, tout en confirmant l'existence d'une étroite corrélation entre l'orientation de la croissance économique et les salaires, a montré qu'au cours des dix années qui ont précédé la crise, les salaires ont augmenté à un rythme plus lent que la croissance économique. Chaque augmentation de 1 pour cent du PIB annuel par habitant se traduisait, en moyenne, par une progression annuelle des salaires de 0,75 pour cent. La figure 2 montre que, de 2005 à 2007, c'est-à-dire juste avant la crise, la corrélation entre la croissance économique et les salaires s'est précisée (indice d'élasticité de 0,91), ce qui était peut-être le début d'un processus de rattrapage après une décennie de «modération salariale». La crise a donné un coup d'arrêt à ce processus. Il ressort de la figure 2 qu'en 2008 et 2009 les salaires ont évolué de façon très variable d'un pays à l'autre: alors que certains pays ont réussi à maintenir une courbe positive d'évolution des salaires malgré la récession économique, d'autres ont connu d'importantes réductions salariales. Cette diversité reflète probablement les différences entre les pays quant à la vitesse d'ajustement des salaires (qui a tendance à ralentir en période de grande mutation économique) et quant la structure économique, au cadre institutionnel, au champ de la négociation collective et aux réponses apportées à la crise.

Figure 2. Tendances récentes du PIB par habitant et du salaire moyen
(en valeur réelle, variations en pourcentage)

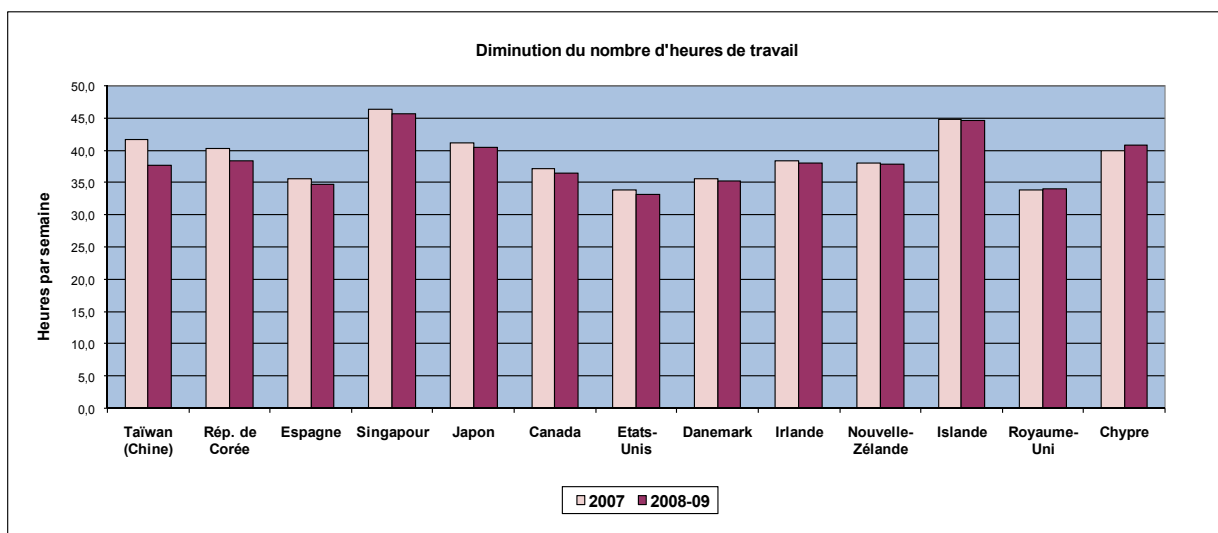


Salaires horaires et mensuels

7. Les variations des salaires mensuels sont le produit des variations moyennes des salaires horaires et du nombre d'heures de travail. Ce constat souligne l'importance des tendances de l'emploi dans l'analyse des données salariales pour au moins deux raisons. La première, c'est que les variations importantes du taux d'emploi dans les différentes catégories de travailleurs peuvent enclencher ce qu'il est convenu d'appeler un «mécanisme compensateur» pour les salaires. Il est possible, par exemple, qu'une majorité de ceux qui perdent leur emploi aient une activité faiblement rémunérée, auquel cas le salaire horaire moyen sur le marché du travail continue de grimper alors même que les salaires réels de la population restent inchangés. Dans ce cas de figure, il arrive que les tendances des salaires mensuels moyens ne reflètent pas pleinement l'impact de la crise sur les salaires des travailleurs. Cependant, les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'orientation de ce «mécanisme compensateur». Seconde raison, ces données suggèrent que

le déclin de la croissance salariale mensuelle peut être attribué, pour une bonne part, à une réduction du temps de travail de ceux qui gardent leur emploi. D'une manière générale, sur 13 exemples de statistiques sur le temps de travail publiées en 2008 et/ou 2009, 11 témoignent d'une réduction de la durée du travail par rapport à 2007 (voir figure 3). Les hommes comme les femmes ont été touchés.

Figure 3. Diminution du nombre d'heures de travail (par semaine)



Note: Les données couvrent toutes les personnes employées ou uniquement les travailleurs à temps plein.

Arriérés de salaire

8. Une préoccupation particulière suscitée par l'impact de la crise sur les salaires tient à la forte augmentation des arriérés de salaire. Dans les régions où ces arriérés avaient récemment posé problème, la crise a parfois aggravé la situation. En Ukraine, par exemple, où ils avaient été considérablement réduits ces dernières années, les arriérés de salaire ont doublé avec la crise économique, pour atteindre 1,189 million de Hryvnia ukrainiens au début 2009. Les arriérés de salaire touchent non seulement les entreprises en faillite ou inactives, mais aussi des entreprises économiquement actives, qui représentaient 64 pour cent du volume total des arriérés de salaire de 2009, contre 36 pour cent l'année précédente. En Fédération de Russie, également, les statistiques officielles montrent que les arriérés de salaire temporaires ont considérablement augmenté depuis décembre 2008, atteignant un niveau record en mai 2009⁵.

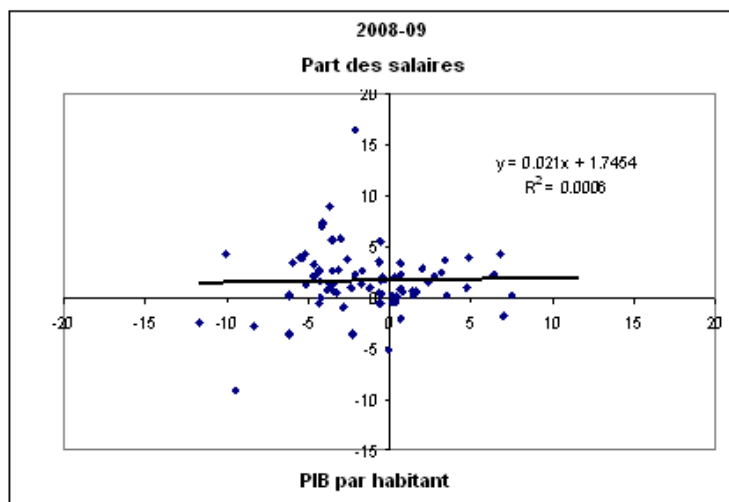
La part des salaires

9. Jusqu'à présent, malgré leur progression relativement faible, les salaires ont mieux résisté à la crise que les profits dans la plupart des pays. Il en a résulté une augmentation de la part des salaires dans le PIB de la plupart des 38 pays de notre échantillon. Comme l'indique la figure 4 (dont l'abscisse présente les variations du PIB par habitant et l'ordonnée les variations de la part des salaires), la part des salaires a eu tendance à augmenter de zéro à 5 pour cent en 2008-09, indépendamment de l'indice de croissance ou de déclin du PIB. Cependant, cette tendance récente doit être interprétée avec beaucoup de prudence. Elle peut signifier que, au moins à court terme, les travailleurs et les employeurs ont de bonnes

⁵ http://www.gks.ru/bgb/free/B04_03/IssWWW.exe/Stg/d03/152.htm

raisons d'éviter des ajustements à la baisse des salaires horaires, essentiellement pour éviter qu'ils n'affectent le moral des travailleurs⁶. Il est également plausible que les décennies de modération salariale qui ont précédé la crise n'ont laissé qu'une faible marge pour opérer des réductions de salaire à grande échelle. En même temps, l'accroissement relatif de la part des salaires n'est peut-être qu'un phénomène temporaire dû essentiellement au fait, largement observé, que les ajustements, notamment à la baisse, se font généralement plus lentement pour les salaires que pour les autres variables de l'économie et du marché du travail. Il convient également de noter que l'orientation et l'ampleur des variations de la part des salaires dépend pour beaucoup des caractéristiques et institutions nationales ainsi que des réponses à la crise.

Figure 4. Tendances récentes de la «part des salaires»



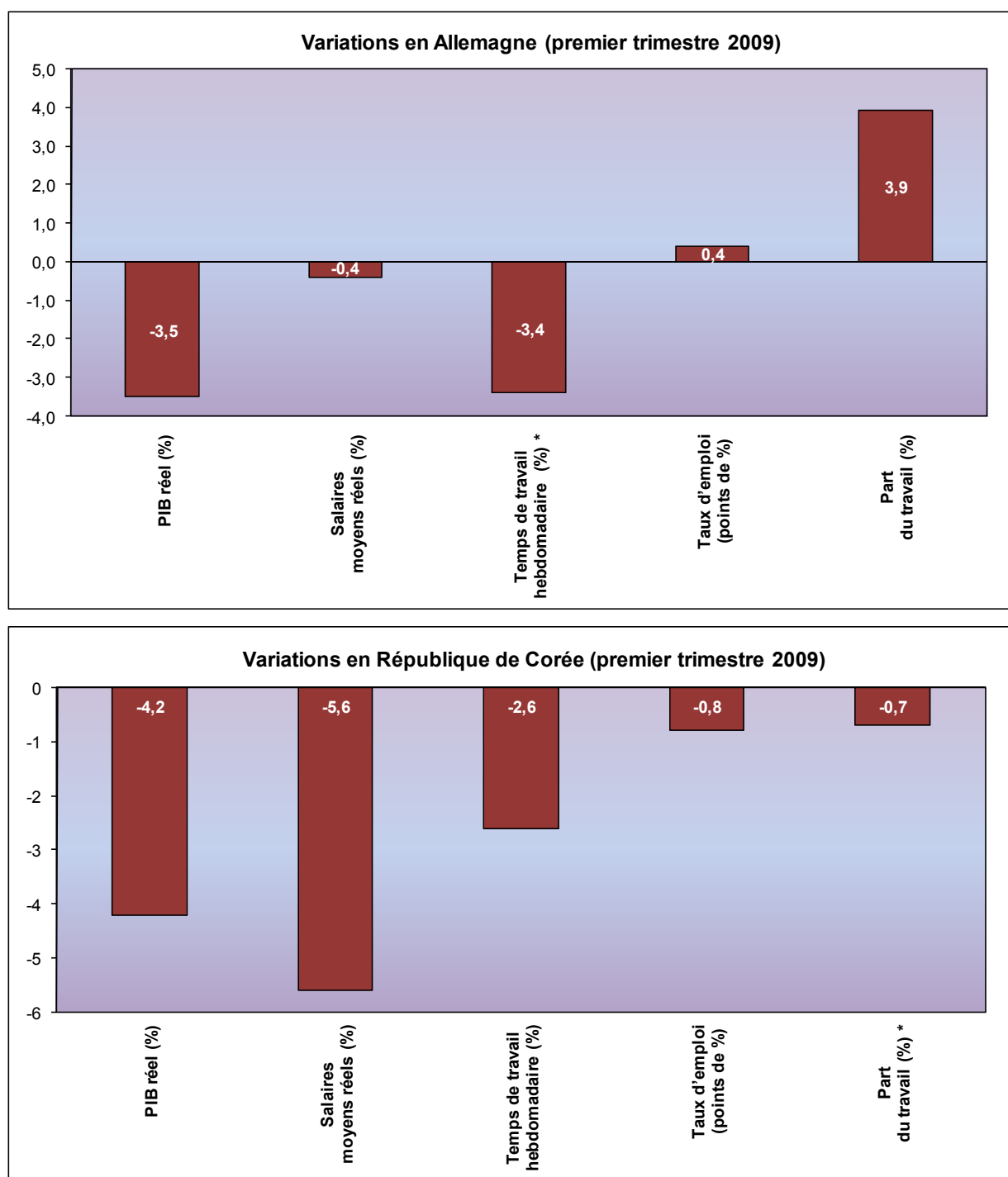
Note: Les chiffres indiquent les variations en pourcentage du PIB réel par habitant et de la part des salaires.

10. En Allemagne, par exemple, le gouvernement a pris des mesures énergiques pour promouvoir des formules de partage du travail afin d'éviter les licenciements⁷. Il en a résulté des réductions modérées des salaires mensuels, atténuées par un ajustement salarial partiel. La figure 5 permet d'apprécier l'effet global d'une telle politique sur la part des salaires. La baisse du PIB de 3,5 pour cent au cours du premier trimestre 2009, combinée avec une importante réduction du temps de travail (-3,4 pour cent), s'est traduite par une légère baisse des salaires mensuels réels (-0,4 pour cent), mais l'emploi a augmenté pour s'établir à 0,4 pour cent, et la part des salaires dans le PIB devrait croître de 3,9 pour cent. En revanche, dans la République de Corée, la contraction du PIB (-4,2 pour cent au cours du premier trimestre 2009) a eu un impact négatif sur les salaires et sur l'emploi. Au cours du premier trimestre, les salaires ont diminué de 5,6 pour cent, essentiellement à cause d'une réduction des heures supplémentaires et des primes collectives trimestrielles, et l'emploi s'est contracté de 0,8 pour cent. De ce fait, la part des salaires dans le PIB devrait également diminuer en 2009.

⁶ Voir, par exemple, Truman Bewley, *Why wages don't fall during a recession*, Harvard University Press, 1999.

⁷ Voir Jon C. Messenger: «Work sharing: a strategy to preserve jobs during the global jobs crisis», *TRAVAIL*, note de synthèse n° 1, BIT, Genève, juin 2009.

Figure 5. Des résultats différents selon les approches: production, salaire, temps de travail et emploi
(Allemagne et République de Corée)



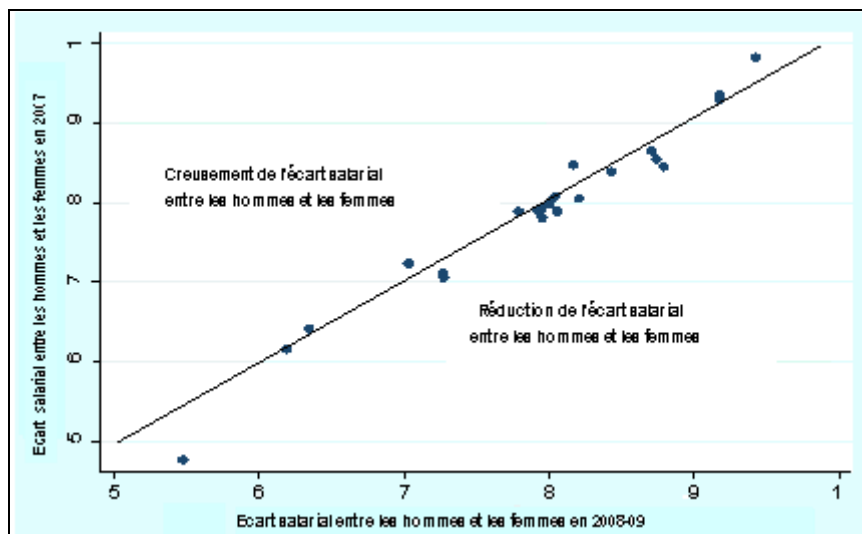
Note: Les chiffres indiquent les variations par rapport au trimestre correspondant de 2008. Les variations dans la part des salaires sont des estimations du BIT provenant de sources nationales.

Source: Statistiques nationales (* estimation Destatis).

La distribution des salaires

11. Globalement, des données sur les salaires moyens par sexe ont été réunies pour 22 pays pour l'année 2008 et 11 pays pour le premier trimestre 2009. Elles font apparaître que la crise a affecté les salaires des femmes autant que ceux des hommes. En moyenne, dans les 22 pays de l'échantillon, l'écart salarial entre les sexes n'a pas évolué, les femmes gagnant environ 80 pour cent du salaire des hommes. Ainsi, la tendance de fond, lente mais régulière, vers davantage d'équité entre les sexes a-t-elle été interrompue.

Figure 6. La crise économique et l'écart salarial entre les hommes et les femmes



12. Même s'il existe peu de données systématiques à l'échelle mondiale sur la manière dont la crise a modifié la distribution des salaires, il semble que la crise ait accentué les disparités salariales, mesurées comme représentant l'écart entre les 10 pour cent de travailleurs les mieux rémunérés et les 10 pour cent de travailleurs les moins bien rémunérés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, deux économies avancées qui ont été au centre des turbulences économiques mondiales. Une explication possible du creusement des inégalités dans ces deux pays réside dans les variations des salaires moyens selon les branches d'activité. Si on compare 2009 à 2008, on constate qu'au Etats-Unis les branches dans lesquelles les salaires nominaux ont baissé au cours des douze derniers mois paient plutôt mal par rapport à celles où les salaires sont en augmentation.

II. Salaires minima: tendances et enseignements pour l'action

Tendances

13. Les salaires minima sont un outil important de protection sociale. Le salaire minimum «représente le niveau de rémunération au-dessous duquel on ne saurait descendre ... qui, dans chaque pays, est applicable sous peine de sanctions pénales ou d'autres sanctions appropriées. Les salaires minimums fixés par les conventions collectives rendues

obligatoires par l'autorité publique entrent dans une telle définition ⁸.» Le salaire minimum est un instrument de politique utilisé partout dans le monde, hormis le Moyen-Orient.

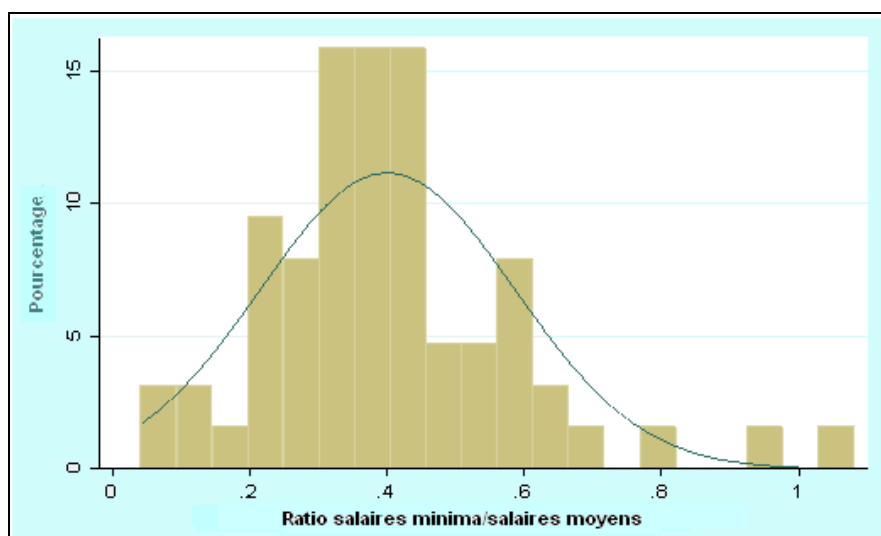
14. Au cours de la période 2001-2007 qui a précédé la crise, on a clairement constaté que les pays développés comme les pays en développement s'appuyaient davantage qu'auparavant sur la politique du salaire minimum. Plus de 70 pour cent des pays figurant dans la base de données du BIT sur le salaire minimum, qui en contient plus de 100 ⁹, ont relevé leurs salaires minima de 5,7 pour cent par an en moyenne et en valeur réelle (c'est-à-dire, corrigés de l'inflation). Dans le pays (médian) moyen, le salaire minimum mensuel, exprimé en parité de pouvoir d'achat, a augmenté de 178 dollars E.-U. à 235 dollars E.-U. Cette situation contraste avec celles des périodes antérieures, au cours desquelles la valeur réelle des salaires minima avait tendance à croître beaucoup plus lentement, voire à diminuer. Autre signe du regain d'importance des salaires minima: l'augmentation récente du nombre d'Etats Membres qui ont ratifié la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970. Aujourd'hui, ce sont au total 119 Etats Membres qui ont ratifié soit la convention n° 131, soit la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928 ¹⁰.
15. En ce qui concerne le niveau des salaires minima par rapport au niveau général des salaires d'un pays, les dernières données disponibles indiquent que la plupart des pays ont fixé leurs salaires minima à environ 40 pour cent des salaires moyens (voir figure 7). Ce pourcentage a été calculé sur la base d'un échantillon de 63 pays, composé de 25 pays développés, 12 pays en transition d'Europe et de la Communauté d'Etats indépendants et 26 pays en développement. Il est intéressant de noter que le niveau des salaires minima, mesuré par rapport aux salaires moyens, ne présente aucune corrélation avec le PIB par habitant des pays considérés et semble donc résulter de décisions qui n'ont rien à voir avec le niveau de développement économique. En outre, certains pays semblent avoir des salaires minima trop faibles, ou des salaires minima d'un niveau si élevé qu'il est presque impossible de les appliquer.

⁸ BIT: «Salaire minima – Méthodes de fixation, application et contrôle», rapport III, partie 4B (étude d'ensemble), Conférence internationale du Travail, 119^e session, Genève, 1992.

⁹ Cette base de données comprend des statistiques sur le niveau des salaires minima en valeur absolue et par rapport au PIB par habitant et aux salaires moyens, lorsque ces données sont disponibles. Elle contient aussi des informations sur les aspects institutionnels des systèmes de salaire minimum, notamment le type et le degré de participation des partenaires sociaux.

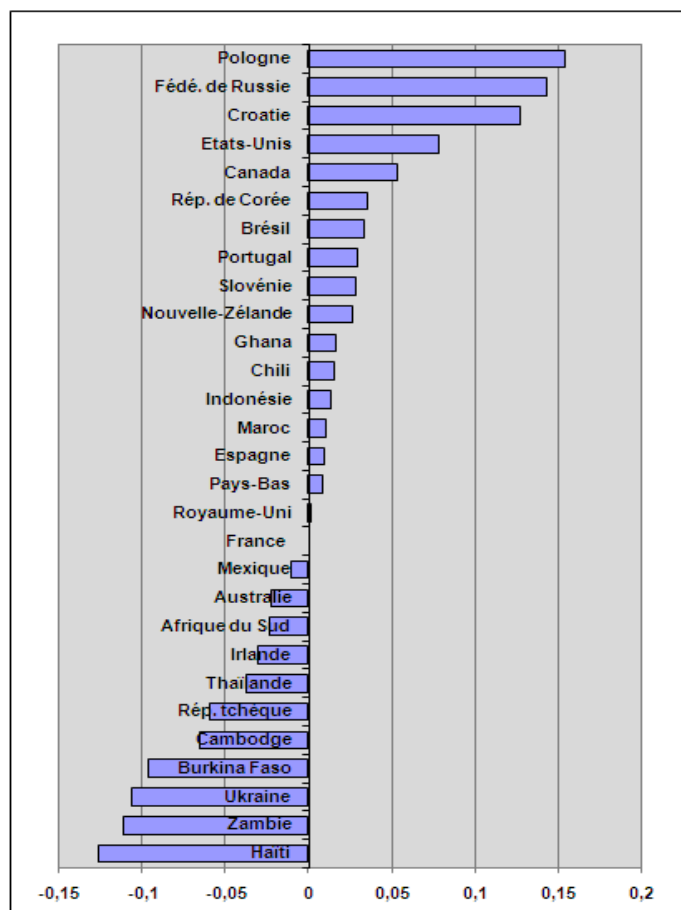
¹⁰ Au nombre des récentes ratifications figurent les pays suivants : Albanie (2004), Antigua-et-Barbuda (2002), Arménie (2005), République centrafricaine (2006), République de Corée (2001), Kirghizistan (2007), République de Moldova (2000), Monténégro (2006), Serbie (2000) et Ukraine (2006).

Figure 7. Ratio des salaires minima aux salaires moyens (données de 2008 ou dernières données disponibles)



16. Si, au cours de précédents renversements de conjoncture, les répercussions des salaires minima sur le coût du travail et les suppressions d'emplois que ceux-ci risquaient de provoquer ont suscité des craintes, dans la crise actuelle, un certain nombre de pays ont ajusté leurs salaires minima à la hausse. En 2008, la moitié d'un échantillon de 86 pays ont relevé leurs salaires minima pour tenir compte de l'inflation, et l'autre moitié ont laissé l'inflation en éroder la valeur réelle (voir un échantillon de pays à la figure 8).

Figure 8. Variation de la valeur réelle des salaires minima en 2008



17. Dans de nombreux pays, les salaires minima ont continué de croître malgré la crise soit par le biais de plans d'ajustement à long terme (Brésil et Royaume-Uni) soit à la faveur de bilans ponctuels ou annuels de la situation économique nationale et du comportement du marché du travail (Etats-Unis, Pakistan et Jordanie). Au Brésil, au cours des trois premiers trimestres de 2008, la croissance cumulative du PIB réel était de 6,4 pour cent, mais elle s'est ensuite contractée de 3,6 pour cent au cours du quatrième trimestre. Le gouvernement a alors pris des mesures décisives à la fois pour prévenir la crise et pour renforcer la protection sociale. Sur le plan économique, les principales interventions ont consisté à assurer des liquidités de plusieurs milliards de dollars au secteur financier et à continuer de mettre en œuvre un programme d'investissement dans les infrastructures nationales. En ce qui concerne la protection sociale, le gouvernement a relevé le niveau de revenu requis pour pouvoir bénéficier du programme *Bolsa Familia* (transferts en espèces soumis à conditions) et donner effet à une augmentation nominale des salaires minima de 12 pour cent, soit 6 pour cent en valeur réelle, en février plutôt qu'en avril 2009 ainsi qu'il était prévu initialement.
18. En même temps, un certain nombre de pays ont commencé à réfléchir à une modification de leur système de salaire minimum. Au Costa Rica, par exemple, le Conseil national des salaires, avec l'assistance technique du BIT, étudie les moyens de mieux exploiter les données empiriques et de mettre davantage d'indicateurs statistiques à la disposition des partenaires sociaux dans le cadre du processus d'ajustement semestriel du salaire minimum. Le gouvernement arménien envisage également d'améliorer son mécanisme institutionnel de fixation du salaire minimum ainsi que son système de fixation des traitements dans la fonction publique. Le gouvernement des Philippines, par l'intermédiaire de la Commission nationale des salaires et de la productivité, a demandé au BIT de continuer de l'aider à améliorer son système de salaire minimum dans le but de protéger les travailleurs atypiques. De même, le gouvernement du Viet Nam a engagé, avec l'assistance du BIT, une réforme de sa politique de fixation du salaire minimum dans le cadre d'un processus plus vaste visant à améliorer son système de relations du travail. En Afrique, plusieurs pays, dont le Cap Vert, la Namibie, le Rwanda et Sao Tomé, ont demandé au cours de ces derniers mois à bénéficier des conseils du BIT sur des questions comme celle de savoir s'il vaut mieux établir un salaire minimum national ou un salaire minimum professionnel. Le gouvernement du Burundi étudie également la possibilité de se doter d'une politique salariale cohérente à l'échelle nationale.

Enseignements pour la politique à mener

19. Les décisions quant aux politiques à suivre en matière de salaire minimum doivent être fondées sur un suivi attentif des variations des revenus salariaux et des autres sources de revenus des groupes de travailleurs les plus vulnérables. C'est sur cette base que l'on pourra déterminer comment maintenir le pouvoir d'achat de ces travailleurs, par une combinaison de salaires minima et par d'autres mesures de soutien des revenus et/ou des réductions d'impôt, comme c'est le cas au Brésil.
20. Si l'on veut parvenir à des mesures efficaces, il faut instaurer un dialogue social fort et examiner de près l'impact de la crise sur les travailleurs les plus vulnérables. Les méthodes de fixation des salaires minima sont aussi importantes que les salaires minima eux-mêmes. Il n'existe pas de système universel de fixation des salaires puisque les dispositions institutionnelles de chaque pays reflètent le degré de développement de la négociation collective et le rôle de l'Etat dans la politique salariale; mais les données prouvent que la participation des partenaires sociaux a son importance. Lorsqu'ils sont déterminés par la voie du dialogue social, les salaires minima tendent à être ajustés d'une manière plus régulière et plus conforme aux niveaux de productivité, aux résultats économiques et à la capacité de payer des entreprises, tout en préservant le pouvoir d'achat des travailleurs.

21. Pour cela, les partenaires sociaux doivent absolument bénéficier de l'égalité d'accès à toutes les informations et à toutes les données pertinentes et avoir les moyens et la capacité de bien appréhender les implications des différents aspects à prendre en considération, par exemple la fixation de différents taux de salaire minimum pour les travailleurs faiblement rémunérés, l'inégalité dans la moitié inférieure de la distribution des salaires, la productivité, l'inflation, l'emploi et les négociations salariales.
22. La participation active des partenaires sociaux à la fois à la conception et à la mise en œuvre des réformes de salaire minimum est également essentielle pour accroître leur impact. Récemment, au Royaume-Uni, face à des problèmes croissants de sous-paiement des salaires minima, le gouvernement a organisé des réunions de consultation avec les parties concernées pour discuter de l'opportunité et des implications de changements proposés au régime du salaire minimum. Les organisations d'employeurs comme les organisations de travailleurs ont avancé un certain nombre de propositions constructives. En général, l'application du salaire minimum pose davantage de problèmes dans les petites et moyennes entreprises. Des campagnes de sensibilisation adaptées, conduites en coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, peuvent aider à remédier à cette situation.
23. Enfin, l'impact et l'utilité d'une politique du salaire minimum dépendent du paiement de ce salaire. Et ce paiement dépend lui-même de l'efficacité du mécanisme d'application. Les sanctions contre les auteurs d'infraction, une indemnisation adéquate des travailleurs dont les droits ont été violés et des ressources suffisantes pour l'autorité de contrôle sont autant d'éléments déterminants. Mais même ces mesures peuvent être insuffisantes, en particulier dans les pays en développement ayant un vaste secteur informel. Dans un tel contexte, un moyen de rendre les salaires minima obligatoires consiste à en assurer la cohérence avec un système existant de garantie de l'emploi. Grâce à ces systèmes, le gouvernement peut faire office d'«employeur de dernier recours» en employant l'ensemble de l'offre excédentaire de main-d'œuvre au taux minimum stipulé¹¹. Les politiques de passation des marchés publics peuvent également servir à faire respecter la législation sur le salaire minimum.

Conclusions

24. En attendant l'évaluation complète qui figurera dans la deuxième édition du *Rapport mondial sur les salaires* qui paraîtra à la fin de 2010, l'actualisation de la première édition donne une indication de l'orientation des tendances salariales durant la crise actuelle. En 2008, la croissance des salaires mensuels moyens s'est fortement ralentie à l'échelle mondiale. Les perspectives pour 2009 sont encore plus sombres. Les conséquences de cette situation sur les niveaux de consommation des travailleurs et de leurs familles, et donc sur leur capacité de maintenir la demande globale une fois passés les effets des plans de relance budgétaire, suscitent des inquiétudes. Le ralentissement de la croissance des salaires mensuels moyens est dû en grande partie à la réduction du temps de travail, mais les salaires horaires n'ont pas été trop malmenés. La présente actualisation montre aussi que la crise a affecté les salaires des femmes autant que ceux des hommes, donnant ainsi un coup d'arrêt à une tendance de fond, lente mais régulière, vers la réduction de l'écart salarial entre les sexes.

¹¹ Voir R. Murgai et M. Ravallion: *Is a guaranteed living wage a good anti poverty policy?*, document de travail n° 3640 de la Banque mondiale.

25. Pendant la période 2001-2007, qui a précédé la crise et qui s'est caractérisée par une croissance économique relativement soutenue dans la plupart des pays, les salaires minima réels ont beaucoup augmenté dans la plupart des pays étudiés, souvent en réaction à l'accroissement des inégalités de revenus et du nombre de travailleurs pauvres, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des travailleurs les moins bien rétribués. Dans la majorité des pays, les salaires minima ont été fixés à environ 40 pour cent des salaires moyens.
26. Dans la situation économique actuelle, il peut s'avérer plus difficile d'ajuster les salaires minima, car les craintes concernant l'impact de tels ajustements sur le coût du travail et les suppressions d'emplois qu'ils risquent d'entraîner pourraient prévaloir sur la protection du pouvoir d'achat des travailleurs les plus vulnérables. On notera néanmoins que, contrairement à ce qui s'est produit lors des précédents renversements de conjoncture, de nombreux pays ont relevé leurs salaires minima ou envisagent d'améliorer leurs systèmes de fixation des salaires minima réels. Cela prouve que les salaires minima peuvent constituer un socle social pour les ajustements salariaux, un moyen de combattre la déflation salariale tout en maintenant la capacité de consommation de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires, et d'accélérer ainsi le redressement économique.

Genève, le 6 octobre 2009.

Document soumis pour information.